



Ville de Bouxwiller
et ses communes associées

**Liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal
du 27 janvier 2025**

Publié sur <https://bouxwiller.eu/les-deliberations-du-conseil-municipal/>

- Point 1 Désignation d'un secrétaire de séance :
 - **INFORMATION**
- Point 2 Compte-rendu de la séance du 9 décembre 2024 :
 - **APPROUVÉ**
- Point 3 Déclarations d'intention d'aliéner :
 - **APPROUVÉ** (le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption)
- Point 4 Programme des travaux forestiers 2025 :
 - **APPROUVÉ**
- Point 5 Demande de subvention de l'association Mathématiques sans frontières :
 - **APPROUVÉ**
- Point 6 Mise à disposition d'arceaux à vélos par la Communauté de Communes de Hanau - La Petite-Pierre à la commune de Griesbach-le-Bastberg :
 - **APPROUVÉ**
- Point 7 Fixation de la rémunération des agents recenseurs durant le recensement de la population 2025 :
 - **APPROUVÉ**
- Point 8 Complément au projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine du SPR :
 - **APPROUVÉ**
- Point 9 Demande de subvention d'investissement de l'Association de Pêche et Pisciculture de Griesbach-le-Bastberg :
 - **APPROUVÉ**
- Point 10A Demande d'avance sur subvention de l'association du Centre Culturel :
 - **APPROUVÉ**
- Point 10B Demande d'avance sur subvention au Théâtre du Marché aux Grains :
 - **APPROUVÉ**

- Point 11 Avenant au marché de travaux de réemploi d'une charpente métallique pour la construction d'un hangar logistique au Centre Technique Municipal :
 - **APPROUVÉ**

- Point 12 Autorisation de signature d'un acte notarié :
 - **APPROUVÉ**

Information :

Le 1er juillet 2022 est entrée en vigueur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

À compter de cette date, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun de ces actes : les Procès-Verbaux des Conseils Municipaux ne sont par conséquent plus affichés sur les panneaux d'affichage de la mairie, mais sont consultables sur le site internet de la mairie de Bouxwiller via le lien suivant : <https://bouxwiller.eu/les-deliberations-du-conseil-municipal/>

Une copie du Procès-Verbal de la séance peut être demandée à la mairie via le formulaire de contact du site internet de la mairie de Bouxwiller via le lien suivant : <https://bouxwiller.eu/nous-contacter/>



**Ville de Bouxwiller
et ses communes associées**

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 janvier 2025

Conseillers élus : 25 Conseillers en fonction : 25 Présents : 18 Procurations : 4

Sous la Présidence de M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint au Maire,

Présents : Mme HAMM Danielle, 2^e Adjointe, - M. COMARTIN Fabrice, 3^e Adjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - M. GERARD Roger - M. KILIAN Christophe - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - Mme SIEFER Astride - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme HAMM Mylène - M. SCHAFF Bernard

Membres absents excusés : M. MICHEL Patrick
Mme CHABERT Anne (procuration à M. LEZAIRE Franck)
M. GONC Timur (procuration à M. MEYER Marc)
Mme MEHL Louisa (procuration à Mme HAMM Danielle)
M. SUTTER Mathieu, 4^e Adjoint (procuration à Mme LANDOLT Séverine)

Membres absents : Mme AUFFINGER Bernadette
Mme LAFORGUE Valérie

Secrétaire de séance : Mme SIEFER Astride

Point 3 : Déclaration d'intention d'aliéner

Rapporteur : M. F. Lezaire

1) Dossier n° 0001 : bâti - 10 Clos des Seigneurs à Bouxwiller

- Section : 12
- Parcelle : 265
- Superficie totale : 26,55 ares
- Prix de vente : 207 000 €
-

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 28 janvier 2025*

*La Secrétaire de séance,
Astride SIEFER*

*Le Maire,
Patrick MICHEL*



**Ville de Bouxwiller
et ses communes associées**

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 janvier 2025

Conseillers élus : 25 Conseillers en fonction : 25 Présents : 18 Procurations : 4

Sous la Présidence de M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint au Maire,

Présents : Mme HAMM Danielle, 2^e Adjointe, - M. COMARTIN Fabrice, 3^e Adjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - M. GERARD Roger - M. KILIAN Christophe - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - Mme SIEFER Astride - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme HAMM Mylène - M. SCHAFF Bernard

Membres absents M. MICHEL Patrick
excusés : Mme CHABERT Anne (procuration à M. LEZAIRE Franck)
M. GONC Timur (procuration à M. MEYER Marc)
Mme MEHL Louisa (procuration à Mme HAMM Danielle)
M. SUTTER Mathieu, 4^e Adjoint (procuration à Mme LANDOLT Séverine)

Membres absents : Mme AUFFINGER Bernadette
Mme LAFORGUE Valérie

Secrétaire de séance : Mme SIEFER Astride

Point 4 : Programme des travaux forestiers 2025

Rapporteur : M. S. Fath

Considérant le programme d'aménagement forestier 2025 présenté par l'ONF et son budget qui s'articule comme suit :

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES

FORET COMMUNALE - BOUXWILLER - Année 2025

| COUPES A FACONNER (PREVISIONS) | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------------------------|---------------|----------|---------------------------------|---------------------------------|-----------|-----------------------|---------------------|-----------------------------|--|----------------|-----------|--|--------|-----------|
| PARCELLES | BOIS D'OEUVRE | | BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU | | | VOLUME NON FACONNE | VOLUM E TOTAL | RECETT E BRUTE HT (€) | DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT | | | RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€) | | |
| | Feuillus | Résineux | Bois d'industrie Feuillus | Bois d'industrie Résineux | Chauffage | | | | Abattage et façonnage | | Débardage | | | |
| | | | | | | | | | En régie | A l'entreprise | | | | |
| | m3 | m3 | m3 | m3 | m3 | (stères) | m3 | (stères) | m3 | (A) | (B) | (C) | (E) | A-(B+C+E) |
| 1.r | 109 | 18 | 105 | 3 | | | 71 | 101 | 306 | 35 230 | 4 250 | | 2 720 | 28 260 |
| 14.a | 49 | 54 | 72 | 10 | | | 39 | 55 | 224 | 14 650 | 4 080 | | 2 420 | 8 140 |
| 16.a | 126 | 3 | 155 | 1 | | | 85 | 121 | 369 | 27 760 | 6 260 | | 3 560 | 17 930 |
| 4.a (report) | 100 | | | | | | 20 | 29 | 120 | 20 160 | 1 800 | | 1 300 | 17 060 |
| 5.r (report) | 100 | | | | | | 20 | 29 | 120 | 20 160 | 1 800 | | 1 300 | 17 060 |
| TOTALITE | 150 | | | | | | | | 150 | 15 000 | | 2 700 | 1 650 | 10 650 |
| Sous-Total | 635 | 75 | 332 | 14 | | | 234 | 335 | 1289 | 132 950 | 18 200 | 2 700 | 12 950 | 99 100 |

| COUPES EN VENTE SUR PIED (PREVISIONS) | | | | | | |
|---------------------------------------|--------------|----------|---------------------------|----------|-----------------|---------------------------------------|
| PARCELLES | VOLUME TIGES | | VOLUME HOUPIER ET TAILLIS | | VOLUME TOTAL | RECETTE NETTE PREVISIONNELLE HT |
| | Feuillus | Résineux | Feuillus | Résineux | | |
| | | | | | | |
| 11.a | 249 | 4 | 62 | 1 | 316 | 5660 |
| 21.a | 64 | | 16 | | 80 | 1440 |
| Total | 313 | 4 | 78 | 1 | 396 | 7100 |

| VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€) | | | |
|---|--|--------|---------|
| Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale : | | | |
| Sabres + charges ouvriers : | | 12 727 | |
| Charges patronales (43 %) : | | 5 473 | |
| Total : | | 18 200 | |
| Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise : | | 2 700 | |
| Total dépenses HT d'abattage et de façonnage : | | 20 900 | |
| Dépenses HT de débardage et de câblage | | | 12 950 |
| Honoraires | | | 3 484 |
| Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT | | | 910 |
| Autres dépenses HT (€) | | | 470 |
| Frais totaux d'exploitation (HT) | | 38 714 | |
| TVA sur les frais d'exploitation : | | 2 538 | |
| BILAN NET PREVISIONNEL HT (€) | | | 101 336 |

| DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues | Qté | Un. | Montant estimé (€ HT) | Nature n) |
|--|-------|-----|-----------------------|--------------|
| TRAVAUX SYLVICOLES Financement : 01-Autofinancé | | | | |
| <input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles (*) Localisation : 1.r, 12.i, 14.a, 5.r, 6.r, 7.r Etp | 14,50 | HA | | I |
| <input type="checkbox"/> Intervention en futaie irrégulière (*) Localisation : 21.a, 23.i, 24.i, 25.i, 26.i | 5,00 | HA | | I |
| Sous-total | | | 10 100,00 € HT | |
| TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE Financement : 01-Autofinancé | | | | |
| <input type="checkbox"/> Travaux d'entretien de route en terrain naturel (*) Localisation : Forêt Résorption des points noirs + Rechargements ponctuels + Niveleuse + Curage des fossés Etp | 4,00 | KM | | F |
| <input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des lisières, talus, fossés (*) Localisation : Reiherwald-Pfaffenberg-Oberholz-Reisboesch Etp | 4,80 | KM | | F |
| <input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des lisières, talus, fossés (*) Localisation : Reiherwald Entretien du périmètre Etp | 0,50 | KM | | F |
| Sous-total | | | 8 000,00 € HT | |
| TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER Financement : 01-Autofinancé | | | | |
| <input type="checkbox"/> Protection contre le gibier : Enlèvement des protections individuelles (*) Localisation : Parcelles diverses | 1,00 | HA | | I |
| Sous-total | | | 1 270,00 € HT | |
| TRAVAUX D'ACCUEIL DU PUBLIC Financement : 01-Autofinancé | | | | |
| <input type="checkbox"/> Travaux - Sécurité du public et protection des milieux (*) Localisation : Forêt | 1,00 | U | | I |
| Sous-total | | | 310,00 € HT | |

| | | |
|-----------------------|----------------------|-------------------------------|
| Total Investissement | Total Fonctionnement | Total : 19 680,00 € HT |
| 11 680,00 € HT | 8 000,00 € HT | |

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve le programme des travaux forestiers de l'année 2025 ;
- Autorise le Maire Délégué de Griesbach-le-Bastberg, ayant délégation sur les questions forestières, à signer les devis afférents ;
- Décide de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2025.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 28 janvier 2025*

*La Secrétaire de séance,
Astride SIEFER*

*Le Maire,
Patrick MICHEL*



**Ville de Bouxwiller
et ses communes associées**

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 janvier 2025

Conseillers élus : 25 Conseillers en fonction : 25 Présents : 18 Procurations : 4

Sous la Présidence de M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint au Maire,

Présents : Mme HAMM Danielle, 2^e Adjointe, - M. COMARTIN Fabrice, 3^e Adjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - M. GERARD Roger - M. KILIAN Christophe - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - Mme SIEFER Astride - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme HAMM Mylène - M. SCHAFF Bernard

Membres absents M. MICHEL Patrick
excusés : Mme CHABERT Anne (procuration à M. LEZAIRE Franck)
M. GONC Timur (procuration à M. MEYER Marc)
Mme MEHL Louisa (procuration à Mme HAMM Danielle)
M. SUTTER Mathieu, 4^e Adjoint (procuration à Mme LANDOLT Séverine)

Membres absents : Mme AUFFINGER Bernadette
Mme LAFORGUE Valérie

Secrétaire de séance : Mme SIEFER Astride

Point 5 : Demande de subvention de l'association Mathématiques sans frontières

Rapporteur : Mme D. Hamm

L'association Mathématiques sans frontières, qui organise avec le lycée Adrien-Zeller de Bouxwiller un concours à destination des lycéens, a sollicité la Ville pour une subvention lui permettant de primer les classes et les élèves qui participent à la compétition « Mathématiques sans frontières 2025 ».

Mme L. Dorn et M. C. Kilian n'ayant pas participé au vote, le Conseil Municipal, après délibération et unanimement, décide de verser à l'association Mathématiques sans frontières une subvention de 100 €.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 28 janvier 2025*

*La Secrétaire de séance,
Astride SIEFER*

*Le Maire,
Patrick MICHEL*



**Ville de Bouxwiller
et ses communes associées**

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 janvier 2025

Conseillers élus : 25 Conseillers en fonction : 25 Présents : 18 Procurations : 4

Sous la Présidence de M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint au Maire,

Présents : Mme HAMM Danielle, 2^e Adjointe, - M. COMARTIN Fabrice, 3^e Adjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - M. GERARD Roger - M. KILIAN Christophe - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - Mme SIEFER Astride - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme HAMM Mylène - M. SCHAFF Bernard

Membres absents : M. MICHEL Patrick
excusés : Mme CHABERT Anne (procuration à M. LEZAIRE Franck)
M. GONC Timur (procuration à M. MEYER Marc)
Mme MEHL Louisa (procuration à Mme HAMM Danielle)
M. SUTTER Mathieu, 4^e Adjoint (procuration à Mme LANDOLT Séverine)

Membres absents : Mme AUFFINGER Bernadette
Mme LAFORGUE Valérie

Secrétaire de séance : Mme SIEFER Astride

Point 6 : Mise à disposition d'arceaux à vélos par la Communauté de Communes de Hanau - La Petite-Pierre à la commune de Griesbach-le-Bastberg

Rapporteur : M. S. Fath

Considérant que :

Le Schéma directeur Vélo de la Communauté de Communes de Hanau - La Petite-Pierre, adopté par délibération n°3 du Conseil communautaire du 29 septembre 2022, a pour objectifs :

- de définir ses orientations et ses priorités en matière d'aménagement d'itinéraires cyclables, qui fait partie des compétences intercommunales en voirie
- d'avoir une vision pluriannuelle sur les investissements à réaliser et les services à mettre en œuvre dans ce domaine

Ce Schéma directeur, au-delà de la nécessité de développer le maillage cyclable, préconise de renforcer l'offre de stationnement existante pour les vélos.

Par ce dispositif, la CCHLPP entend soutenir ses communes volontaires dans l'installation d'équipements de stationnement pour vélos.

La CCHLPP achète les équipements de stationnement pour vélos et les met à disposition des communes qui les installent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'installation de 3 équipements de stationnement à Griesbach-le-Bastberg,
- D'autoriser le Maire-délégué à signer la convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes de Hanau - La Petite-Pierre.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 28 janvier 2025*

*La Secrétaire de séance,
Astride SIEFER*

*Le Maire,
Patrick MICHEL*



**Ville de Bouxwiller
et ses communes associées**

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 janvier 2025

Conseillers élus : 25 Conseillers en fonction : 25 Présents : 18 Procurations : 4

Sous la Présidence de M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint au Maire,

Présents : Mme HAMM Danielle, 2^e Adjointe, - M. COMARTIN Fabrice, 3^e Adjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - M. GERARD Roger - M. KILIAN Christophe - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - Mme SIEFER Astride - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme HAMM Mylène - M. SCHAFF Bernard

Membres absents M. MICHEL Patrick
excusés : Mme CHABERT Anne (procuration à M. LEZAIRE Franck)
M. GONC Timur (procuration à M. MEYER Marc)
Mme MEHL Louisa (procuration à Mme HAMM Danielle)
M. SUTTER Mathieu, 4^e Adjoint (procuration à Mme LANDOLT Séverine)

Membres absents : Mme AUFFINGER Bernadette
Mme LAFORGUE Valérie

Secrétaire de séance : Mme SIEFER Astride

Point 7 : Fixation de la rémunération des agents recenseurs durant le recensement de la population 2025

Rapporteur : M. F. Lezaire

Le Conseil Municipal, après délibération et unanimement, décide de fixer le montant de la rémunération des agents recenseurs recrutés pour le recensement de la population 2025, dans le cadre de l'enveloppe de la dotation de l'Etat qui s'élève à 6 681 €, comme suit :

- 11,88 € par heure de formation,
- 1,20 € par feuille de logement,
- 0,80 € par bulletin individuel.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 28 janvier 2025*

*La Secrétaire de séance,
Astride SIEFER*

*Le Maire,
Patrick MICHEL*



**Ville de Bouxwiller
et ses communes associées**

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 janvier 2025

Conseillers élus : 25 Conseillers en fonction : 25 Présents : 18 Procurations : 4

Sous la Présidence de M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint au Maire,

Présents : Mme HAMM Danielle, 2^e Adjointe, - M. COMARTIN Fabrice, 3^e Adjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - M. GERARD Roger - M. KILIAN Christophe - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - Mme SIEFER Astride - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme HAMM Mylène - M. SCHAFF Bernard

Membres absents excusés : M. MICHEL Patrick
Mme CHABERT Anne (procuration à M. LEZAIRE Franck)
M. GONC Timur (procuration à M. MEYER Marc)
Mme MEHL Louisa (procuration à Mme HAMM Danielle)
M. SUTTER Mathieu, 4^e Adjoint (procuration à Mme LANDOLT Séverine)

Membres absents : Mme AUFFINGER Bernadette
Mme LAFORGUE Valérie

Secrétaire de séance : Mme SIEFER Astride

Point 8 : Complément au projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine du SPR

Rapporteur : M. F. Staath

Dans le cadre de la préparation de la présentation du projet de Plan de valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) à la Commission Régionale de l'Architecture et du Patrimoine, il s'est avéré qu'il manquait des éléments de contexte au dossier de présentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les objectifs du PVAP comme suit :

1. Préserver les qualités architecturales, urbaines et paysagères du Site Patrimonial Remarquable, tout en permettant son évolution

→ Traduction réglementaire : le règlement écrit et le règlement graphique ont été conçus de manière à adapter le niveau d'exigence en fonction du type de bâti ou d'espace libre sur lequel porte le projet.

Le bâti a été classé selon 3 catégories :

- le bâti existant repéré au titre du SPR
- le bâti existant non repéré au titre du SPR

- le bâti neuf (nouvelles constructions)

Certaines prescriptions sont ainsi plus exigeantes sur le bâti existant repéré que sur le bâti existant non repéré, elles même plus exigeantes que sur le bâti neuf.

D'autres prescriptions, notamment liées sur la question du paysage urbain, sont équivalentes selon les catégories.

Ainsi des dispositions générales s'appliquent à l'ensemble des bâtiments, et chacune des trois catégories peut faire l'objet de dispositions particulières.

De la même manière, les prescriptions concernant les espaces libres, sont elles aussi plus exigeantes pour les espaces repérés comme « parcs ou jardins de pleine terre ».

Possibilité de dérogation :

Le règlement du PVAP ouvre aussi la possibilité de déroger à certaines règles, dans le cas d'un projet particulier, par le recours à l'avis de la Commission Locale du SPR (« Article 5 – Adaptations » du règlement).

2. Préserver et valoriser les immeubles et éléments remarquables

→ Traduction règlementaire : sur le règlement graphique, les immeubles et éléments remarquables sont repérés spécifiquement.

3. Permettre l'évolution du bâti ancien pour répondre aux modes de vie actuels et augmenter le confort et l'habitabilité (luminosité, etc.) des logements

→ Traduction règlementaire : l'adaptation du bâti ancien, par exemple avec la création d'ouvertures en façade ou en toiture, et de balcons n'est pas interdite mais encadrée – selon sa visibilité depuis l'espace public – de manière à ce que l'intervention s'intègre à l'édifice et à son environnement.

4. Préserver les qualités architecturales du bâti ancien en veillant à sa restauration avec des techniques et matériaux adaptés

→ Traduction règlementaire : des nombreuses prescriptions architecturales encadrent les techniques et matériaux adaptés au bâti ancien, en toiture et en façade. Les couleurs adaptées en fonction de leur support (façade, volets, fenêtres, etc.) sont également répertoriées. Le règlement écrit est illustré de croquis ou photos afin d'être plus facilement compréhensible pour les demandeurs.

5. Permettre la rénovation thermique du bâti ancien en veillant à l'utilisation de techniques et matériaux adaptés

→ Traduction règlementaire :

La rénovation thermique du bâti ancien doit faire l'objet d'une réflexion globale (ventilation, chauffage, isolation, etc.) et tenir compte de ses spécificités, notamment son fonctionnement hygrothermique. L'Isolation Thermique par l'Intérieur (ITI) est la plus pertinente, avec des matériaux adaptés (essentiellement biosourcés) au maintien d'un équilibre hygrothermique des structures et de l'enveloppe.

L'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) en façade est quasi-systématiquement inadaptée sur du bâti ancien traditionnel ; elle est notamment interdite pour les façades qui présentent des modénatures (colombages, pierre de taille, encadrements, corniche, bandeau, soubassement, chaînes d'angle, parements en briques ou fausses briques, enduit en faux appareil, céramiques, décors en pierre de taille, en enduit ou en bois, etc.). Toutefois l'ITE (en fibre de bois par exemple) peut être une bonne solution pour certains bâtiments postérieurs à 1948 qui ne présentent pas de modénatures.

L'isolation haute est idéalement réalisée sur le plancher des combles, ces derniers restant ventilés et des espaces tampon pour le confort d'été. A défaut, les rampants de toiture peuvent être isolés en sous-face en

maintenant une ventilation sous-toiture. L'isolation partiellement en sur-toiture (sarking) peut parfois être une solution ; elle peut être autorisée dans certaines conditions si la rehausse n'est pas visible.

Concernant les ouvertures, les fenêtres peuvent être à vitrage isolant, tout en respectant le dessin et les profilés des menuiseries traditionnelles.

6. Permettre les énergies renouvelables mais de manière adaptée

→ Traduction règlementaire : les dispositifs d'énergies renouvelables (panneaux solaires, pompes à chaleur, conduits de cheminée, etc.) ne sont pas interdits mais leur mise en œuvre est encadrée en fonction de leur localisation, de leur positionnement, et de leur visibilité depuis l'espace public.

7. Préserver les qualités architecturales des façades commerciales

→ Traduction règlementaire : les devantures présentant des qualités patrimoniales ou historiques sont conservées et restaurées ; les nouvelles devantures respectent des prescriptions architecturales spécifiques.

8. Permettre la dédensification de certains ilots sur-bâti

→ Traduction règlementaire : sur le règlement graphique, certains immeubles n'ont pas été repérés en tant qu'édifices à préserver – et ce malgré leur intérêt architectural et/ou urbain – afin de permettre de laisser place à des projets ponctuels de restructuration du tissu bâti.

9. Préserver et valoriser les espaces libres les plus remarquables

→ Traduction règlementaire : sur le règlement graphique, les espaces publics majeurs sont repérés spécifiquement.

10. Préserver les anciens fossés comme ceinture verte végétale et comme témoignage de la forme urbaine médiévale

→ Traduction règlementaire : sur le règlement graphique, les anciens fossés sont repérés comme des parcs ou jardins, ou espaces libres à dominante végétale, à préserver.

11. Préserver les parcs et jardins comme espaces verts et comme témoignage de la structure urbaine et de son évolution

→ Traduction règlementaire : sur le règlement graphique, ces espaces sont repérés comme des parcs ou jardin, ou espaces libres à dominante végétale, à préserver.

12. Préserver les clôtures et portails

→ Traduction règlementaire : une section spécifique du règlement leur est consacrée ; les clôtures et portails présentant des qualités patrimoniales ou historiques sont conservés et restaurés ; les nouveaux portails et clôtures respectent des prescriptions architecturales spécifiques.

13. Préserver les abris de jardins

→ Traduction règlementaire : une section spécifique du règlement leur est consacrée ; les abris de jardins existants présentant des qualités patrimoniales ou historiques sont conservés et restaurés ; les nouveaux abris de jardins respectent des prescriptions architecturales spécifiques.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 28 janvier 2025*

*La Secrétaire de séance,
Astride SIEFER*

*Le Maire,
Patrick MICHEL*



**Ville de Bouxwiller
et ses communes associées**

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 janvier 2025

Conseillers élus : 25 Conseillers en fonction : 25 Présents : 18 Procurations : 4

Sous la Présidence de M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint au Maire,

Présents : Mme HAMM Danielle, 2^e Adjointe, - M. COMARTIN Fabrice, 3^e Adjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - M. GERARD Roger - M. KILIAN Christophe - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - Mme SIEFER Astride - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme HAMM Mylène - M. SCHAFF Bernard

Membres absents M. MICHEL Patrick
excusés : Mme CHABERT Anne (procuration à M. LEZAIRE Franck)
M. GONC Timur (procuration à M. MEYER Marc)
Mme MEHL Louisa (procuration à Mme HAMM Danielle)
M. SUTTER Mathieu, 4^e Adjoint (procuration à Mme LANDOLT Séverine)

Membres absents : Mme AUFFINGER Bernadette
Mme LAFORGUE Valérie

Secrétaire de séance : Mme SIEFER Astride

Point 9 : Demande de subvention d'investissement de l'Association de Pêche et Pisciculture de Griesbach-le-Bastberg

Rapporteur : Mme M. Brumm

Après délibération et unanimement, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'investissement de 793 euros à l'Association de Pêche et de Pisciculture Griesbach-le-Bastberg pour des travaux de réfection et des acquisitions de matériel qu'elle a réalisé.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 28 janvier 2025*

*La Secrétaire de séance,
Astride SIEFER*

*Le Maire,
Patrick MICHEL*



Ville de Bouxwiller
et ses communes associées

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 janvier 2025

Conseillers élus : 25 Conseillers en fonction : 25 Présents : 18 Procurations : 4

Sous la Présidence de M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint au Maire,

Présents : Mme HAMM Danielle, 2^e Adjointe, - M. COMARTIN Fabrice, 3^e Adjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - M. GERARD Roger - M. KILIAN Christophe - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - Mme SIEFER Astride - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme HAMM Mylène - M. SCHAFF Bernard

Membres absents excusés : M. MICHEL Patrick
Mme CHABERT Anne (procuration à M. LEZAIRE Franck)
M. GONC Timur (procuration à M. MEYER Marc)
Mme MEHL Louisa (procuration à Mme HAMM Danielle)
M. SUTTER Mathieu, 4^e Adjoint (procuration à Mme LANDOLT Séverine)

Membres absents : Mme AUFFINGER Bernadette
Mme LAFORGUE Valérie

Secrétaire de séance : Mme SIEFER Astride

Point 10A : Demande d'avance sur subvention de l'association du Centre Culturel

Rapporteur : Mme M. Brumm

Pour des raisons de trésorerie, il est nécessaire de pouvoir verser au Centre Culturel une avance sur la subvention à prévoir en 2025, sans attendre le vote du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une avance de subvention de 10 000 € au Centre Culturel, à valoir sur la subvention de fonctionnement qui sera votée au Budget Primitif de 2025.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 28 janvier 2025*

*La Secrétaire de séance,
Astride SIEFER*

*Le Maire,
Patrick MICHEL*



Ville de Bouxwiller
et ses communes associées

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 janvier 2025

Conseillers élus : 25 Conseillers en fonction : 25 Présents : 18 Procurations : 4

Sous la Présidence de M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint au Maire,

Présents : Mme HAMM Danielle, 2^e Adjointe, - M. COMARTIN Fabrice, 3^e Adjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - M. GERARD Roger - M. KILIAN Christophe - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - Mme SIEFER Astride - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme HAMM Mylène - M. SCHAFF Bernard

Membres absents excusés : M. MICHEL Patrick
Mme CHABERT Anne (procuration à M. LEZAIRE Franck)
M. GONC Timur (procuration à M. MEYER Marc)
Mme MEHL Louisa (procuration à Mme HAMM Danielle)
M. SUTTER Mathieu, 4^e Adjoint (procuration à Mme LANDOLT Séverine)

Membres absents : Mme AUFFINGER Bernadette
Mme LAFORGUE Valérie

Secrétaire de séance : Mme SIEFER Astride

Point 10B : Demande d'avance sur subvention au Théâtre du Marché aux Grains

Rapporteur : Mme M. Brumm

Pour les mêmes raisons, il est également nécessaire de pouvoir verser au Théâtre du Marché aux Grains une avance sur l'aide à prévoir en 2025, sans attendre le vote du budget.

Le Conseil Municipal approuve, par 19 voix pour, 0 contre, 3 abstentions (L. Dorn, M. Hamm, B. Schaff), le versement d'une avance de subvention de 10 000 € au Théâtre du Marché aux Grains, à valoir sur la subvention de fonctionnement qui sera votée au Budget Primitif de 2025.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 28 janvier 2025*

*La Secrétaire de séance,
Astride SIEFER*

*Le Maire,
Patrick MICHEL*





Ville de Bouxwiller
et ses communes associées

Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 27 janvier 2025

Conseillers élus : 25 Conseillers en fonction : 25 Présents : 18 Procurations : 4

Sous la Présidence de M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint au Maire,

Présents : Mme HAMM Danielle, 2^e Adjointe, - M. COMARTIN Fabrice, 3^e Adjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - M. GERARD Roger - M. KILIAN Christophe - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - Mme SIEFER Astride - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme HAMM Mylène - M. SCHAFF Bernard

Membres absents excusés : M. MICHEL Patrick
Mme CHABERT Anne (procuration à M. LEZAIRE Franck)
M. GONC Timur (procuration à M. MEYER Marc)
Mme MEHL Louisa (procuration à Mme HAMM Danielle)
M. SUTTER Mathieu, 4^e Adjoint (procuration à Mme LANDOLT Séverine)

Membres absents : Mme AUFFINGER Bernadette
Mme LAFORGUE Valérie

Secrétaire de séance : Mme SIEFER Astride

Point 11 : Avenant au marché de travaux de réemploi d'une charpente métallique pour la construction d'un hangar logistique au Centre Technique Municipal

Rapporteur : M. F. Comartin

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, par 21 voix pour, 0 contre, 1 abstention (L. Dorn), l'avenant au marché du lot n°01 comme suit :

| Entreprise GCM | | |
|------------------------------------|-------------|--------------|
| Lot n°01 Plate-forme/VRD | Montants HT | Montants TTC |
| Montant initial du marché | 103 941,55 | 124 729,86 |
| Montant de l'avenant n°1 (21,68 %) | 22 531,80 | 27 038,16 |
| Montant total | 126 473,35 | 151 768,02 |

Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 28 janvier 2025

La Secrétaire de séance,
Astride SIEFER

Le Maire,
Patrick MICHEL



**Ville de Bouxwiller
et ses communes associées**

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 janvier 2025

Conseillers élus : 25 Conseillers en fonction : 25 Présents : 18 Procurations : 4

Sous la Présidence de M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint au Maire,

Présents : Mme HAMM Danielle, 2^e Adjointe, - M. COMARTIN Fabrice, 3^e Adjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - M. GERARD Roger - M. KILIAN Christophe - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - Mme SIEFER Astride - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme HAMM Mylène - M. SCHAFF Bernard

Membres absents M. MICHEL Patrick
excusés : Mme CHABERT Anne (procuration à M. LEZAIRE Franck)
M. GONC Timur (procuration à M. MEYER Marc)
Mme MEHL Louisa (procuration à Mme HAMM Danielle)
M. SUTTER Mathieu, 4^e Adjoint (procuration à Mme LANDOLT Séverine)

Membres absents : Mme AUFFINGER Bernadette
Mme LAFORGUE Valérie

Secrétaire de séance : Mme SIEFER Astride

Point 12 : Autorisation de signature d'un acte notarié

Rapporteur : M. F. Lezaire

Par délibération du 11 juillet 2024, le Conseil Municipal avait autorisé la préemption d'une parcelle propriété de Madame Muriel Reinhardt, située rue du Tribunal, au lieu-dit « Hinter der Linde », et avait donné l'autorisation au Maire à signer l'acte notarié.

Vu l'empêchement du Maire, le Conseil Municipal, après délibération et unanimement, autorise l'Adjoint au Maire, M. Franck Lezaire, à signer l'acte.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 28 janvier 2025*

*La Secrétaire de séance,
Astride SIEFER*

*Le Maire,
Patrick MICHEL*

